Modalités du demantèlement des lieux de culte et politique de grands travaux de l'Antiquité tardive à *Narbo Martius*

Sandrine Agusta-Boularot, Olivier Ginouvez, Ambroise Lassalle, Véronique Mathieu et Corinne Sanchez

Mots-clés. *Sanctuaires, monuments publics, port, christianisme, capitole, réemploi.*

Résumé. *À partir du IIIe s. apr. J.-C., Narbonne se replie derrière ses remparts, laissant les quartiers suburbains et de grands monuments à l'abandon. Mais leur démantèlement, ainsi que celui du capitole, semble effectif à partir de la fin du IVe s. et du début du Ve s. En effet, les recherches récentes menées dans le cadre d'un projet collectif sur les ports antiques de Narbonne ont mis en évidence le réemploi de fragments architecturaux de grands édifices pour l'entretien des zones portuaires. Ces découvertes dans la lagune narbonnaise, datées de la fin du IVe s. ou du début du Ve s., sont contemporaines d'églises paléochrétiennes qui utilisent également des fragments du capitole dans leurs fondations : Saint-Félix, Saint-Julien ou l'église de la place Bistan. Elles soulèvent la question de la gestion par les nouveaux pouvoirs publics de ces monuments païens en pleine loi théodosienne, Narbonne devenant une grande métropole chrétienne.*

Keywords. *Sanctuaries, public monuments, harbour, Christianity,* capitolium*, reuse.*

Abstract. *From the 3rd c. AD, Narbonne folding in on itself behind its fortifications left in a neglected state the suburban quarters and monumental buildings. But their dismantling as well as the dismantling of the* capitolium *seems to be effective from the end of the 4th c. and beginning 5th c. Recent investigations within the framework of a collective project on antique harbours at Narbonne put to light the reuse of architectural of monumental buildings for the maintenance of the harbour areas. These discoveries inside the city lagoon, dated to the end of the 4th c. or beginning 5th c., are contemporaneous with early Christian churches where some pieces from the* capitolium *are being used in the foundations (Saint-Félix, Saint-Julien or the church situated Place Bistan). They raise the question of the management of these pagan monuments by the public authorities at the time of the Theodosian law, as Narbonne was becoming a Christian metropolis.*

Translation: Isabelle Fauduet

L'abandon des quartiers suburbains et la création des remparts de Narbonne sont généralement datés du IIIe s. apr. J.-C. (Gayraud, 1981, p. 286 et p. 296). Si cette rétraction de la ville marque un changement dans l'urbanisme, Narbonne reste une ville commerciale de premier ordre et va devenir une métropole chrétienne [60]. Les mobiliers pour cette période témoignent d'un commerce florissant avec l'ensemble de la Méditerranée comme l'illustrent les nombreux produits d'Espagne, d'Afrique du Nord et d'Orient. Les découvertes dans la lagune confirment l'importance des moyens mis en œuvre pour entretenir le port jusqu'au Ve s. L'évangélisation de Paul au milieu du IIIe s. puis le mariage de Galla Placidia avec le roi wisigoth Athaulf en 414 marquent les étapes de la christianisation (Sabrié, 2002, p. 89). Les basiliques paléochrétiennes investissent des quartiers à l'abandon à partir de la fin du IVe s. Aucune d'entre elles ne semble se superposer à un ancien sanctuaire pour lesquels peu de témoignages archéologiques nous sont parvenus. Si les textes antiques relatent la splendeur de Narbonne et de ses monuments, il est impossible de restituer l'emplacement des nombreux temples qui ont participé à la parure urbaine. Les quelques éléments conservés dans les collections lapidaires n'en sont qu'une infime représentation. Ce constat peut être révisé grâce aux découvertes récentes lors des fouilles des lieux publics que sont les basiliques et le port fluvial. Les éléments découverts sont assez caractéristiques pour être rapprochés du principal sanctuaire de Narbonne mis au jour par V. Perret et interprété comme capitole (Perret, 1956). Il faut cependant souligner que ce temple se trouve à l'intérieur des remparts : si les monuments *extra* et *intra muros* sont logiquement à l'abandon, qu'en est-il de cet imposant édifice à l'intérieur de la cité ? Pourquoi l'intégrer à l'intérieur de l'enceinte ? La désertion des quartiers suburbains dès le IIIe s. apr. J.-C. marque-t-elle une différence dans l'abandon des lieux de cultes *extra* et *intra muros* ? Peut-on établir un lien avec l'émer-

60. Ce n'est qu'à partir du Ve s. que le rôle de Narbonne dans la chrétienté apparaît dans les textes (Griffe, 1934, p. 35).

gence des sanctuaires chrétiens ? Seule l'étude de la destruction de ces bâtiments devrait faire apparaître les étapes et modalités du démantèlement des sanctuaires de Narbonne. Les fouilles récentes, à travers l'étude du réemploi des nombreux fragments architecturaux provenant de ces monuments, apportent des éléments de discussion et de chronologie.

LES LIEUX DE CULTE À NARBONNE

Narbonne, en tant que colonie romaine fondée précocement en Gaule méridionale (118 av. J.-C.), a bénéficié sans aucun doute de lieux de culte établis dès sa fondation. Si nous ne savons rien de ces premières manifestations en milieu urbain avant la fin du Ier s. av. J.-C. [61], les données concernant les temples et autres *loci sacri* de l'époque impériale se révèlent peu nombreuses, surtout si on a à l'esprit que Narbonne était la capitale de la province.

Ainsi le corpus des inscriptions de Narbonne, qui compte environ 1 200 textes, n'en a livré qu'une trentaine relatifs aux dieux et aux cultes. Comme c'est le plus souvent le cas à Narbonne, ces inscriptions proviennent essentiellement du démontage, dans les années 1870, des remparts édifiés au début du XVIe s. avec de nombreux remplois antiques : elles sont donc dépourvues de contexte archéologique, leur localisation d'origine nous échappe et leur datation n'est possible que si elles possèdent des critères internes de datation, ce qui est rare. La paléographie ou le formulaire utilisé donne au mieux un horizon chronologique. On comprend donc pourquoi les données épigraphiques relatives aux cultes publics qui sont bien datées se limitent à quelques textes. C'est parmi ces textes que nous avons cherché les manifestations les plus tardives des cultes païens.

À ces quelques données épigraphiques s'ajoutent de rares vestiges archéologiques, pour la plupart aujourd'hui réenfouis ou détruits, que seuls décrivent d'anciens comptes rendus de fouilles, si bien que seuls deux sanctuaires antiques ont livré des structures et peuvent être localisés. Nous n'appréhendons les autres lieux de culte que de manière très incomplète, sans pouvoir les localiser.

LE « CAPITOLE »

Le premier sanctuaire localisé correspond à un site fouillé entre 1877 et 1889, sur la butte des Moulinassès, à l'emplacement de l'actuel collège Victor-Hugo de Narbonne [62] (fig. 50). Il a révélé un sanctuaire composé d'un grand temple, entouré d'une *porticus triplex* dont les piliers de fondation en calcaire étaient encore en place. Le temple présentait des dimensions imposantes (longueur : 48 m ; largeur : 36 m) et se dressait sur un *podium* haut de 3 m. Ce n'est qu'en 1956 que parut la première étude complète des vestiges du « Capitole », qui est toujours la seule synthèse qui existe sur cet édifice (Perret, 1956) [63].

La date de ce sanctuaire a longtemps fait l'objet de débats. Placée vers le milieu du IIe s. par A. Grenier (Grenier, 1959, p. 95), puis sous le règne d'Hadrien par M. Gayraud (Gayraud, 1981, p. 266), sa date de construction ne fait plus de doute aujourd'hui : son décor architectural, en particulier les chapiteaux corinthiens caractéristiques de l'époque médio-augustéenne, est à placer sans ambiguïté au début de l'Empire, comme le proposaient déjà P. Gros et M. Janon dès les années 1980.

La question de son identification à un capitole reste en revanche ouverte. Cette interprétation a trouvé autant de défenseurs (Perret, 1956 ; Grenier, 1956 et 1959 ; Gayraud, 1981, p. 279-281 ; Barton, 1982, p. 266-267 ; Boudartchouk, 2012) que de détracteurs (Gros, 1986, p. 112 ; 1987, p. 86 et 1996, p. 160 ; Janon, 1991, p. 776, n. 114 ; Quinn, Wilson, 2013, p. 145). En l'absence de fouilles sur ce site depuis la fin du XIXe s., il est impossible de renouveler l'approche de ce dossier. Notons seulement que les arguments sur lesquels se fonde cette interprétation sont faibles.

La tripartition de la *cella* n'a été vue qu'à hauteur du soubassement du temple, or les dimensions imposantes du monument, et son poids, ont très bien pu conduire les constructeurs à cloisonner les fondations [64]. La dédicace à *[Iuppiter Optimus] M(aximus)* (*CIL*, XII, 4318) sur une demi-colonnette en marbre rouge retrouvée dans les fouilles sur la butte des Moulinassès, en 1883, permet difficilement d'assurer que le temple lui était consacré – d'autant que le nom de la divinité est très fragmentaire (Gayraud, 1981, p. 270-271 ; Fishwick, 1992) [65] – car on ne saurait confondre *Iuppiter Optimus Maximus* avec *Iuppiter O. M. Capitolinus* (Quinn, Wilson, 2013, p. 129). On ne peut davantage tirer argument de la découverte, lors de ces mêmes fouilles, d'un fragment en marbre de statue en ronde bosse de grandes dimensions représentant un aigle (Perret, 1956, p. 4 et p. 16 ; Gayraud, 1981, p. 271 ; *CAG*, *11/1*, 2002, p. 399, no 176*), ni des cinq plaques en marbre décorées d'aigles porteurs de lemnisques et de guirlandes encadrant un foudre (Perret, 1956, p. 8 et fig. 5 ; *CAG*, *11/1*, 2002, p. 157 et fig. 105).

Comme on le voit, à Narbonne, aucun des critères habituellement retenus pour identifier un *capitolium* n'est rempli [66]. La plus grande prudence s'impose donc ici dans l'interprétation de ce sanctuaire. Les témoignages dont nous disposons actuellement peuvent tout aussi bien suggérer que le grand temple marmoréen de Narbonne était consacré au culte impérial – par exemple à Rome et à Auguste –, comme cela avait déjà été

61. Enclos consacré à Vulcain (*CIL*, XII, 4338).

62. Le résultat de ces fouilles est consigné dans les *Procès-verbaux* de la Commission archéologique des années correspondantes et dans le *Bulletin du CTHS* de 1884. Voir l'ensemble de la bibliographie dans *CAG*, *11/1*, 2002, p. 127-130.

63. Une nouvelle étude est actuellement en cours par Y. Maligorne et St. Zugmeyer.

64. Comme le rappelle P. Gros (1996, p. 194) : « on a trop souvent déduit du compartimentage technique des substructions de ces temples une organisation à trois *cellae* qui ne se vérifie que rarement lorsque les niveaux d'occupation sont suffisamment conservés pour qu'il soit possible d'en juger. »

65. Demi-colonette cannelée en marbre (ou brèche ?) rouge avec une inscription gravée sur le revers : *I(ovi ?) O(ptimo ?)] M(aximo ?)* | *[. Co]rnelius* | *[An]thus* | *[VIvi]r Aug(ustalis)* | *[statu]as arg(enteas)* : « À Jupiter *Optimus Maximus* (?), [?] Cornelius Anthus, sévir augustal, (a offert ?) deux statues d'argent ». Hirschfeld, dans le *CIL*, XII, proposait de restituer *[Ina]chus* et *[phial]as* ; Gayraud, 1981, p. 271, puis Fishwick, 1992, p. 381-401 proposent *[An]thus* et *[statu]as*.

66. Voir Quinn, Wilson, 2013, p. 129 et p. 133, qui affinent, en les restreignant, les cinq critères retenus par I. M. Barton, 1982 : il n'y a de *capitolium* que si une inscription mentionne précisément ce terme ou cite au moins deux de ces trois divinités *Iuppiter Optimus Maximus*, *Iuno (Regina)* et *Minerua (Augusta)*, ou si les fouilles ont livré un relief sculpté représentant au moins deux de ces divinités.

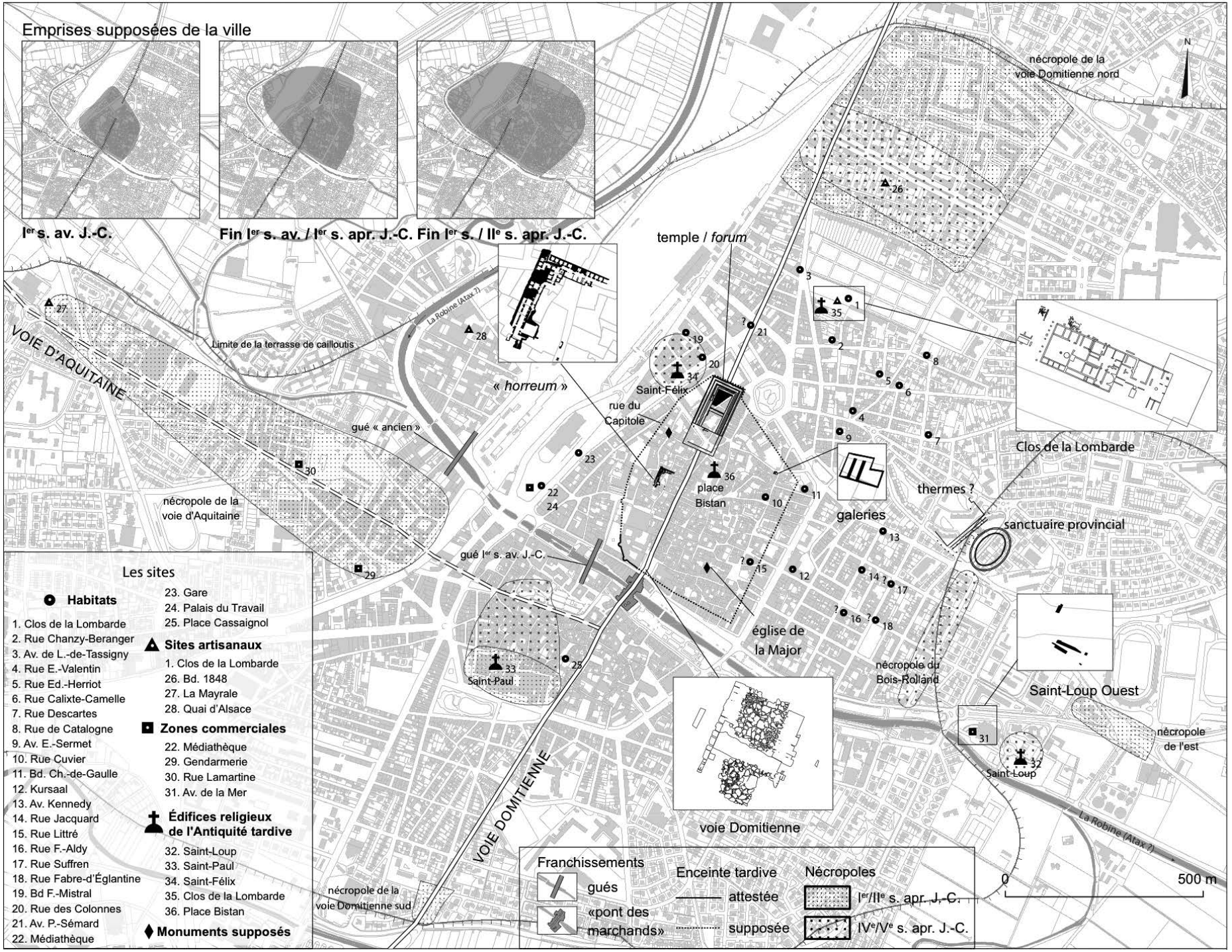


Fig. 50 – *Carte de la ville de Narbonne avec les principaux vestiges et les basiliques paléochrétiennes (carte : J. Cavero, CAN et ville de Narbonne).*

pressenti par F. Benoit (Benoit, 1952, p. 58-61) et affirmé par M. Janon et P. Gros (Janon, 1991, p. 776, n. 114 ; Gros, 1996, p. 160) [67]. Cette identification serait cohérente avec la présence assurée devant le temple, sur le *forum*, d'un autel monumental où l'on pouvait lire, sur sa face antérieure, le règlement du culte célébré au *numen* de l'empereur Auguste et, sur sa face latérale, la loi que le peuple de Narbonne vota pour fixer l'entretien du monument [68].

Le statut juridique de la cité de Narbonne, colonie romaine, imposait certes un culte de la triade capitoline (loi d'Urso, chap. LXX ; Scheid, 1999, p. 389-395 ; sur l'interprétation de l'*imitatio Romae* des colonies au point de vue religieux, voir Bertrand, 2010), mais il n'est pas assuré que ce culte dût être célébré dans un temple à la forme spécifique d'un capitole à trois *cellae*. En effet, comme l'ont relevé tout récemment J. C. Quinn et A. Wilson, les exemples de *capitolia* avérés sont très rares en dehors de deux régions précises, l'Italie septentrionale et l'Afrique du Nord, où l'on trouve d'ailleurs des temples capitolins dans des colonies comme dans des municipes (Quinn, Wilson, 2013, p. 118).

Les défenseurs de l'interprétation du sanctuaire narbonnais comme un *capitolium* s'appuient également sur deux témoignages textuels de l'Antiquité tardive, Ausone et Sidoine Apollinaire, qui prouveraient non seulement l'existence d'un capitole à Narbonne, mais aussi la longévité de ce monument, encore visible au IVe-Ve s. Nous avons jugé utile de revenir sur ces deux mentions.

Le plus ancien de ces témoignages est celui d'Ausone dans l'*Ordo urbium nobilium*, texte écrit entre 388 et 394. La description qu'il consacre à Narbonne est la plus longue de son ouvrage (22 vers), juste après celle de Bordeaux (41 vers). Ausone ne mentionne pas explicitement un capitole, mais évoque un temple de grande taille, selon lui édifié en marbre de Paros, que ses dimensions imposantes et la magnificence du matériau employé permettaient de comparer au Capitole de Rome :

Quodque tibi Pario quondam de marmore templum
Tantae molis erat, quantam non sperneret olim
Tarquinius Catulusque iterum, postremus et ille
Aurea qui statuit Capitoli culmina Caesar ?

Plusieurs commentateurs, qui ont utilisé ce passage pour prouver que ce temple était encore visible à la fin du IVe s., passent étrangement sous silence l'adverbe *quondam* qui renvoie pourtant au passé : « [Comment rappeler] … et ton temple de jadis, en marbre de Paros, d'une si grande taille, que ne l'auraient pas méprisé autrefois Tarquin, et Catulus également, et enfin ce César qui fit ériger les toits dorés du Capitole ? » [69] (*Ordo urbium nobilium*, v. 120-123, trad. S. Agusta-Boularot).

Quand Ausone l'évoque, vers 390 apr. J.-C., ce temple somptueux ne faisait déjà plus partie du paysage urbain de Narbonne : il appartenait à son passé. Notons même que ce passage constitue, dans l'*Ordo*, une des rares mentions d'une construction disparue. Et d'ailleurs, si l'on prend soin de lire l'ensemble du passage sur Narbonne, on constate que les vingt-deux vers qui le composent consacrent la gloire passée de la cité, en particulier le temps où elle était capitale de la province de Narbonnaise avant les réformes administratives de Dioclétien qui entraînèrent le morcèlement de cette dernière [70]. Ausone ne décrit précisément aucun monument tardo-antique de Narbonne et on ne peut s'appuyer sur ce témoignage pour affirmer qu'un grand temple municipal – qu'il s'agisse d'un *capitolium* ou non – était encore debout à la fin du IVe s. à Narbonne.

Le témoignage de Sidoine Apollinaire est plus récent : une longue énumération relative à Narbonne apparaît dans son *Carmen* XXIII, long poème de 512 vers dédié en 465 ou 466 au notable narbonnais Consentius. Cette énumération a maintes fois servi à prouver l'existence, encore au milieu du Ve s., d'une série impressionnante d'édifices : une enceinte avec ses portes, des portiques, un *forum*, un théâtre, des temples, un capitole, etc. L'absence de l'amphithéâtre a laissé supposer qu'il était déjà détruit et invisible à cette date [71].

Dans cette liste apparaît le terme de *capitolia*, au pluriel. M. Gayraud, partisan d'un capitole à Narbonne, proposait de voir dans le pluriel *capitoliis*, qui n'est pas dicté par la prosodie, une « recherche de solennité », ce que l'on appelle couramment en latin un « pluriel de majesté » (Gayraud, 1981, p. 245-246). Mais ne faut-il pas plutôt rappeler que, dès l'Antiquité tardive – voire dès le IIIe s. suivant l'interprétation que l'on accorde à deux passages de Cyprien (*Epistulae*, 55) et Tertullien (*De corona*, XII, 3) –, *capitolia* est devenu dans les sources textuelles le simple synonyme de temples païens par opposition aux églises de la chrétienté ? [72]

Sidoine Apollinaire évoque donc ici des temples païens qui ne devaient pas manquer d'exister à Narbonne, ce qui ne

67. M. Gayraud défendit d'abord l'interprétation du temple en capitole (Gayraud, 1969), puis proposa ensuite que ce capitole ait aussi servi de cadre au culte impérial (Gayraud, 1981, p. 269-272).

68. *CIL*, XII, 4333. La mention des consuls date l'inscription de 11 apr. J.-C. Cet autel se dressait à l'origine sur le *forum* même de Narbonne comme le dit l'inscription : *plebs Narbonensium aram Narbone in foro posuit…* (« La plèbe de Narbonne a placé sur le *forum*, à Narbonne, un autel… »).

69. Les sources textuelles attribuent la construction du capitole à Tarquin le Superbe. Suite à un incendie, Lutatius Catulus, le consul de 69 av. J.-C., le fit reconstruire. Le César dont parle Ausone est Domitien qui reconstruisit le temple (Suétone, *Dom.*, III, 5 ; Plutarque, *Popl.*, 15 ; Eutrope, VII, 23 ; *Chron.*, 146) et le fit couvrir de tuiles dorées (Procope, *La Guerre des Vandales*, I, 5) après qu'il eut entièrement brûlé en 80 apr. J.-C. (Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXVI, 24).

70. *Nec tu, Martie Narbo, silebere, nomine cujus / fusa per immensum quondam provincia regnum / optinuit multos dominandi iure colonos.*
« Je ne tairai point ta gloire, *Narbo Martius.* Sous ton nom, une province étendue au loin dans un immense royaume imposa jadis les lois de son autorité à des habitants nombreux. » (Ausone, *Ordo urbium nobilium*, v. 107-109).

71. *Salve, Narbo potens salubritate, / urbe et rure simul bonus videri, / muris, civibis, ambitu, tabernis, / portis, porticibus, foro, theatro, / delubris, capitoliis, monetis, / thermis, arcubus, horreis, macellis, / pratis, fontibus, insulis, salinis, / stagnis, flumine, merce, ponte, ponto ; / unus qui venerere jure divos / Lenaeum, Cererem, Palem, Minervam / spicis, palmite, pascuis, trapetis.*
« Salut, ô Narbonne, à la douce température, toi dont l'aspect flatte agréablement la vue, cité recommandable par les campagnes qui t'environnent, par tes murailles, par tes citoyens, par ton enceinte, par tes édifices, par tes portes et tes portiques, par ton *forum*, ton amphithéâtre, tes temples, tes capitoles, tes monnaies, tes thermes, tes arcs de triomphe, tes greniers publics, tes marchés, tes prairies, tes fontaines, tes îles, tes salines, tes étangs, ta rivière, ton commerce, ton pont, et enfin par la mer qui t'avoisine. Toi seule peux vénérer à bon droit et Bacchus, et Cérès, et Palès et Minerve, grâce à tes moissons, à tes vignes, à tes pâturages, à tes oliviers » (« *Ad Consentium* », dans *Carmen*, XXIII, v. 37-47).

72. Voir Quinn, Wilson, 2013, p. 119-120 : *capitolium* peut également signifier « forteresse » ou « citadelle ».

signifie pas qu'il liste des édifices existants. Les historiens de la Gaule tardive se sont depuis longtemps interrogés sur la réalité archéologique des monuments énumérés dans les *Carmina* de Sidoine Apollinaire, ou dans l'*Ordo urbium* d'Ausone, et s'accordent à dire que ces textes ne reflètent qu'imparfaitement les réalités de leurs temps. Il s'agit de textes poétiques, personnels, qui oscillent entre riches descriptions et silences étonnants (on connaît la brièveté déroutante de la notice consacrée par Ausone à la cité de Trèves). Il est d'autre part admis que la littérature de cette époque, qui se nourrit des lieux communs de la rhétorique, est particulièrement conservatrice et tend à minorer l'importance des mutations urbaines opérées durant l'Antiquité tardive et préfère faire l'éloge d'un passé glorieux et fastueux ; les listes d'édifices qu'on y trouve ont bien souvent une valeur générique (Reboul, 2007).

LES AUTRES SANCTUAIRES PUBLICS DE NARBONNE ET LEURS DERNIÈRES MANIFESTATIONS

Le deuxième grand sanctuaire de *Narbo Martius* est nettement moins bien connu : il s'agit d'un vaste sanctuaire localisé en périphérie est de la ville (fig. 50). Dans les années 1840, le chevalier Du Mège, qui avait identifié la présence d'un amphithéâtre dans cette zone, signala également la présence d'un grand portique aligné sur l'amphithéâtre et qui ouvrait sur deux nouvelles galeries placées en retour vers le nord-ouest (Mège, 1841). En 1887-1888, furent découverts à proximité des sols mosaïqués, ainsi qu'une *piscina* richement ornée de plaques de marbre. C'est dans ce bassin que fut mis au jour le fameux fragment d'inscription de la *Lex de flamonio provinciae Narbonensis* [73]. Cette inscription sur bronze, d'époque flavienne, énonce les droits et les devoirs du flamine de la province et mentionne un *templum*. L'existence du culte est confirmée par l'inscription d'un flamine provincial trouvé près de Toulon, qui mentionne un *templum divi Augusti* à Narbonne (*CIL*, XII, 392 ; Brun, Gascou, 1999).

L'ensemble de ces découvertes a conduit à émettre l'hypothèse d'un complexe monumental destiné à accueillir les cérémonies du culte impérial provincial et composé de portiques, d'un temple et d'un amphithéâtre, sur le « modèle » du sanctuaire fédéral des Trois Gaules, à Lyon. La construction remonterait au règne de l'empereur Vespasien (Grenier, 1959, p. 103 ; Gayraud, 1981, p. 386). Mais le manque de données archéologiques, la disparition totale du monument et l'éparpillement de ses vestiges ne nous permettent pas d'en préciser la forme et l'ampleur, ni la durée de vie précise.

Nous n'avons guère plus de données pour savoir jusqu'à quelle époque ce sanctuaire accueillit des réunions officielles et des cérémonies en l'honneur des empereurs. Le dernier flamine de ce sanctuaire, dont l'activité est connue et bien datée, est C. Batonius Primus qui, avec la charge de *flamen Augustorum*, fait un taurobole pour la conservation de Septime Sévère et de Caracalla. Comme il fait ce sacrifice au nom de la province de Narbonnaise, on peut supposer qu'il agit ici en tant que flamine provincial et non municipal. Septime Sévère est qualifié de *Parthicus Maximus* mais pas encore de *Britannicus*, ce qui place ce texte entre 198 et 209 (*CIL*, XII, 4323 : perdue, connue par copie) [74]. Il s'agit actuellement du témoignage le plus tardif que nous ayons concernant un sacrifice public dans le cadre du sanctuaire provincial du culte impérial.

Il est certain que la cité de *Narbo Martius* abritait d'autres lieux de culte qui ne nous sont parvenus que par échos, par l'intermédiaire d'inscriptions signalant des offrandes ou des ex-voto à Junon (*CIL*, XII, 4317), à Hercule (*CIL*, XII, 4316) ou encore aux Lares Augustes (*CIL*, XII, 4319). Ces textes, dépourvus de provenance exacte, semblent évoquer des actes de dévotion privés plutôt que publics et, en l'absence de datation précise, ils ne sont guère d'un grand secours pour connaître la persistance des cultes païens à la fin du Haut-Empire.

Le seul culte de quelque intérêt pour notre propos est celui de Cybèle-*Magna Mater*, connu grâce à neuf autels tauroboliques trouvés en une même zone des remparts de la Renaissance – la courtine et les bastions Saint-François et Saint-Cosme – à l'est de la ville, ce qui a conduit à supposer qu'un sanctuaire à la Grande Mère des Dieux se dressait dans cette partie de la cité antique [75].

Sur ces neuf textes, deux sont datés : le premier rappelle un sacrifice célébré pour la *salus* de Septime Sévère et de Caracalla, daté de 198-209, que nous avons déjà mentionné (*CIL*, XII, 4323) [76]. Le mauvais état de conservation de la seconde inscription (*CIL*, XII, 4324) [77] a donné lieu à des lectures différentes. Ce texte est daté par la mention, très effacée, de deux consuls dans lesquels on a proposé de reconnaître soit M. Nummius Umbrius Primus Senecio Albinus et Fulvius (Gavius Numisius Petronius ?) Aemilianus, les consuls de l'année 206, soit (M.) Nummius (Ceionius) Albinus II et Dexter (Maximus ?), les consuls de l'année 263 [78]. Après 263, si du moins cette date se voit confirmée lors d'un réexamen du bloc, nous ne trouvons plus de sacrifices attestés dans le cadre du culte public de Cybèle.

Ce texte serait également la mention la plus tardive que nous ayons d'un culte public à Narbonne.

73. *Lex de flamonio* : *CIL*, XII, 6038 = *ILS*, 6964 = *AE*, 1987, 749 = Williamson, 1987.

74. *[Ex] imp(erio) M(atris) D(eum) tauro|polium provinciae | Narbonensis | factum per C(aium) Batonium | Primum flaminem Augg(ustorum) | pro salute dominorum | impp(eratorum) L(uci) Septimi Severi | Pii Pertinacis Aug(usti) Ara|bici Adiabenici Parthi|ci Maximi et M(arci) Aureli | Ant(onini) Aug(usti) [---]*

« Sur ordre de la Mère des Dieux, taurobole de la province de Narbonnaise accompli par l'intermédiaire de C. Batonius Primus, flamine des Augustes, pour la conservation de nos maîtres, les empereurs L. Septimius Severus, Pius, Pertinax, Auguste, Arabique, Adiabénique, très grand Parthique et M. Aurelius Antoninus Auguste… »

75. Narbonne est la ville de Narbonnaise qui a livré le plus grand nombre d'autels tauroboliques : *CIL*, XII, 4321-4329 ; Gayraud, 1981, p. 272-273 ; Duthoy, 1969, p. 42-44, n^{os} 94-102 **;** Dellong *et al.*, 2002, p. 212, p. 216, p. 229-230, p. 412 et p. 456. L'existence de ce sanctuaire est hypothétique : son emplacement et son plan demeurent inconnus.

76. Voir *supra*, n. 75.

77. Autel taurobolique (haut. : 1,10 m ; larg. : 0,54 m ; épais. : 0,40 m) représentant en relief une tête de taureau et une tête de bélier, et au-dessous deux « disques » (patères ? gâteaux ?) encadrant une forme triangulaire (bonnet ?). Le *CIL* donne les différentes lectures proposées.

78. Pour les fastes consulaires, voir Samuel, 1972, p. 271-272.



Fig. 51 – *Autel à Isis du Clos de la Lombarde (cliché : L. Damelet, CCJ).*

LES MANIFESTATIONS TARDIVES DE CULTES PRIVÉS : LE TÉMOIGNAGE DU CLOS DE LA LOMBARDE

Le site du Clos de la Lombarde illustre la vie d'un quartier suburbain, abandonné au cours du IIIe s. À la fin du IVe s., une basilique paléochrétienne se superpose à une *domus* appelée « maison à portiques » (Solier, 1991). La *domus* mitoyenne dite « maison au grand *triclinium* » est bordée par des thermes (Sabrié, Sabrié dir., 2011, p. 17). Après leur abandon, certaines pièces furent réutilisées pour des fonctions diverses. Dans la salle à abside, un petit espace cultuel avait été sommairement aménagé : deux petits autels étaient dressés de part et d'autre d'une pierre plate qui était peut-être destinée au dépôt d'offrandes périssables. En avant était placé un beau fragment de moulure en marbre provenant vraisemblablement des thermes mêmes et qui servit manifestement à solenniser cet espace en dépit de son caractère restreint. Un des autels est anépigraphe, l'autre porte une inscription à *Isis Regina* (Christol, 2000, p. 118-119, no 161 ; Sabrié, Sabrié, 2002, p. 74 ; *AE*, 2002, 967) : *Isidi Regin(ae)* | *M(arcus) Vip*|*sanius* | *Eucdemo* | *u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito)* : « À Isis Reine, Marcus Vipsanius Eucdemo, s'est acquitté de son vœu bien volontiers et à juste titre » (fig. 51).

L'inscription livre pour la première fois à Narbonne le gentilice d'Agrippa, essentiellement attesté à *Portus*, Ostie et Rome. L'inscription témoigne aussi, pour la première fois à Narbonne, du culte de cette divinité d'origine égyptienne qui, on le sait, fut adopté très tôt par les Romains. Aucun élément ne permet de dater cette inscription, en dehors de la paléographie : suivant ce critère, M. Christol a proposé de placer ce texte au IIe s., et peut-être plus précisément dans la seconde moitié de ce siècle.

Mais l'inscription est ici en remploi : sur une autre pierre située à proximité des autels a été retrouvé un lot de monnaies, 25 petits bronzes à l'effigie des empereurs de la seconde moitié du IVe s., représentant vraisemblablement les modestes offrandes des fidèles.

Ce lieu de culte fait de remploi tant pour l'autel cultuel que pour la (très maigre) décoration apparaît sommaire : cela s'explique-t-il par le fait qu'il était privé et que seuls quelques fidèles d'Isis s'y retrouvaient pour célébrer leur culte ? Peut-on aller plus loin dans l'hypothèse ? Ce lieu de culte était-il caché dans les vestiges des thermes pour échapper aux interdictions de pratiquer les cultes païens ? L'hypothèse est séduisante mais nullement avérée.

Le trait le plus marquant de ce paysage monumental religieux est finalement le caractère systématique de la disparition des vestiges : l'arasement des monuments, la disparition des fragments architecturaux, le manque cruel d'inscriptions. La ville médiévale et moderne semble avoir complètement remployé et « digéré » les monuments antiques, mais les données nouvelles de l'archéologie nous permettent de préciser ce processus qui a débuté dès l'Antiquité tardive.

LA DISPERSION ARCHÉOLOGIQUE

La destruction des sanctuaires de Narbonne s'inscrit dans un vaste programme de démantèlement des monuments, illustré dès la fin du IVe s. par leur réemploi dans d'autres ouvrages publics que sont les zones portuaires et les églises. Des sanctuaires païens, seul le capitole a livré des vestiges aisément identifiables par le matériau utilisé (marbre blanc saccharoïde) et des caractéristiques uniques au monument. Leur découverte dans des contextes bien datés lors de fouilles récentes apporte des ancrages chronologiques sur cette démolition.

LES ZONES PORTUAIRES : L'EMBOUCHURE DE L'AUDE DANS LES ÉTANGS

Si la riche collection lapidaire et épigraphique narbonnaise est connue de longue date, les recherches qui se développent depuis plus de trois ans dans la zone des étangs permettent aujourd'hui de mieux appréhender les structures portuaires antiques de la ville, mais également indirectement sa parure monumentale, grâce aux nombreux fragments d'architecture découverts en remplois. Aux lieux-dits Castélou et Mandirac, situés à 6 km au sud de Narbonne, les recherches récentes menées dans le cadre d'un projet collectif sur les ports antiques de Narbonne [79] ont mis en évidence le réemploi de fragments architecturaux de grands

79. Programme financé par la région Languedoc-Roussillon, le CNRS et le ministère de la Culture et de la Communication.



Fig. 52 – *Mandirac (Narbonne), vue générale de la digue de l'Antiquité tardive dans l'extrémité orientale de la fouille (cliché : C. Sanchez, CNRS).*

édifices pour l'entretien des zones portuaires. En effet, la chenalisation du fleuve dans la lagune se caractérise par deux jetées aménagées. Alors que la rive droite forme une voie de halage et de déchargement, la rive gauche est une digue séparant le fleuve de la lagune dans une zone de fragilité. Cette digue subit à la fin du IVe s. une destruction soudaine, suivie d'une réfection rapide caractérisée par un exhaussement général. Un mur de 3 m de largeur, dont les parements externes sont formés d'un alignement de blocs de grand appareil [80] avec un blocage interne lui-même très riche en blocs de réemploi « concassés », se superpose à la première digue en partie arrachée. Parmi les blocs qui constituent cette digue, certains sont caractéristiques du « capitole », fouillé dès le milieu du XIXe s. Mais un grand nombre de fragments de colonnes, de chapiteaux et de corniches soulève la question de l'identification d'autres monuments (fig. 52) [81]. Sidoine Apollinaire, dans sa description de Narbonne au Ve s., ne cite pas l'amphithéâtre (*Carmen*, XXIII, v. 39-44) et donc le sanctuaire provincial auquel il devrait être rattaché (Gayraud, 1981, p. 274-278). Cet ensemble monumental, pourtant parmi les plus importants de la cité, reste méconnu. Les fouilles sur les lieux mêmes du monument n'ont pas révélé de vestiges architecturaux permettant de le reconnaître parmi les collections lapidaires. Le capitole se présente donc comme le seul sanctuaire identifiable parmi l'amas de blocs utilisés dans les réfections du port fluvial. La datation de ce réemploi est précisée par l'utilisation d'une épave dans la digue qui témoigne d'un instant précis dans l'histoire des aménagements portuaires, sans doute une crue qui a ouvert une brèche qu'il a fallu rapidement colmater (fig. 53). En effet, cette épave possède encore une partie de sa cargaison, ce qui confirme qu'elle a subi le même événement climatique brutal qui a rendu son chargement, essentiellement constitué d'amphores africaines, d'amphores de Bétique et de Lusitanie [82], irrécupérable. Cette découverte date la réfection et l'approvisionnement en fragments lapidaires provenant de monuments déjà ruinés ou partiellement ruinés de la fin du IVe s. ou du début du Ve s.

80. On y constate aussi parfois la présence de colonnes, d'architrave ou de chapiteaux.

81. Une corniche modillonnaire illustre la dispersion de ces monuments narbonnais : présente au musée lapidaire de Narbonne et à Mandirac, elle se retrouve comme lest sur l'épave *Port-Vendres 9.4/Redoute-Béar* datée de la première moitié du Ve s. apr. J.-C. (Castellvi *et al.*, 2011).

82. L'étude de cette cargaison est réalisée par B. Favennec et C. Sanchez.



Fig. 53 – *Mandirac, vue générale de l'épave et de la digue qui la recouvre (cliché : C. Sanchez, CNRS).*

Concernant le réemploi de la parure ornementale de Narbonne antique, la fouille de Mandirac apporte des informations qui, si elles sont nécessairement fragmentaires, n'en permettent pas moins d'alimenter la réflexion. Ainsi, de nombreux fragments de marbre blanc [83], sculptés pour la plupart, essentiellement concentrés au niveau de l'extrémité occidentale de la fouille ont très vite posé question (fig. 54). Ce lot se compose de vingt-cinq fragments : vingt-deux appartiennent au(x) fût(s) cannelé(s) d'un (de plusieurs ?) pilastre(s), un correspond à la partie sommitale d'un pilastre engagé, deux proviennent de parements. Ces derniers ont été extraits soit de blocs, soit de dalles de placage [84]. Leur face de parement est subdivisée par la présence d'engravures : l'un des blocs en montre une, l'autre deux orientées à 90° (fig. 55). Leurs dimensions sont comparables à celles relevées sur la Maison Carrée de Nîmes (Gard) : larges de 5 cm à 5,4 cm, elles sont profondes de 1,4 cm à 1,8 cm. Les arêtes latérales sont ciselées au ciseau plat tandis que le reste du parement est terminé à la gradine [85]. L'ensemble

83. Le marbre blanc est légèrement, mais systématiquement, « nuagé » de gris. Cet aspect n'est visible que si la pierre est mouillée. Lorsque le marbre est sec, il offre au regard un blanc uniforme qui pourrait le rattacher à du marbre de Carrare. Cette provenance ne peut cependant être affirmée sans étude complémentaire.

84. L'épaisseur conservée de ces deux fragments qui ont été bûchés en face arrière est de 19 cm et 14 cm.

85. Les deux blocs ont offert en tout sept possibilités de mesure de l'outil utilisé. Les ciseaux seraient larges de 2,10 cm et 2,20 cm et posséderaient 7 dents dans le premier cas, 6 dans l'autre.



Fig. 54 – *Mandirac, détail de l'extrémité occidentale de la fouille sur la rive gauche : au premier plan à gauche, présence d'un fragment de parement à engravure ; au premier plan à droite et à l'arrière-plan à gauche, éléments de cannelures pris dans le blocage (cliché : V. Mathieu, CNRS).*

devait suggérer un appareil pseudo-isodome, de même modénature que ce que l'on peut observer sur les parois de la *cella* de la Maison Carrée.

L'ensemble des cannelures trouvées au même endroit montrent une corde (ouverture en parement de l'arc de cercle formé par la cannelure) comprise entre 14,5 cm et 18 cm. Leurs flèches (profondeurs maximales des arcs, mesurées perpendiculairement aux cordes) oscillent entre 6,5 cm et 8,2 cm. Les listels qui les séparent présentent une largeur qui varie de 4,5 cm à 5,5 cm (fig. 56). Le fragment le plus important, long de 73,30 cm, a conservé trois cannelures entières et trois listels. Bien que tous ces fragments proviennent de pilastres, les dimensions des cannelures et listels correspondent à celles relevées par V. Perret sur le tambour de colonne en marbre blanc massif qu'il attribue au capitole de Narbonne (Perret, 1956, p. 1, p. 6, p. 9 et p. 14, fig. 11) [86].

On peut alors avancer à titre d'hypothèse que les fragments de Mandirac proviennent du démantèlement (au moins partiel) soit du capitole, soit d'un temple de même ampleur (dont la hauteur serait double de celle de la Maison Carrée). Pseudo-périptère, il verrait les parements extérieurs de la *cella* imiter un appareil pseudo-isodome et recevoir des pilastres engagés dont les cannelures seraient identiques à celles des colonnes libres du *pronaos* (fig. 57). À Mandirac, l'absence actuelle de fragments de chapiteaux pouvant être restitués au capitole (par la datation stylistique des acanthes et leur gabarit) nous oblige à une certaine prudence quant à l'attribution au capitole des éléments de fragments mis au jour, à l'exclusion d'un autre temple. On est cependant fortement tenté d'en proposer l'hypothèse au vu des correspondances de dimensions des cannelures et des listels [87].

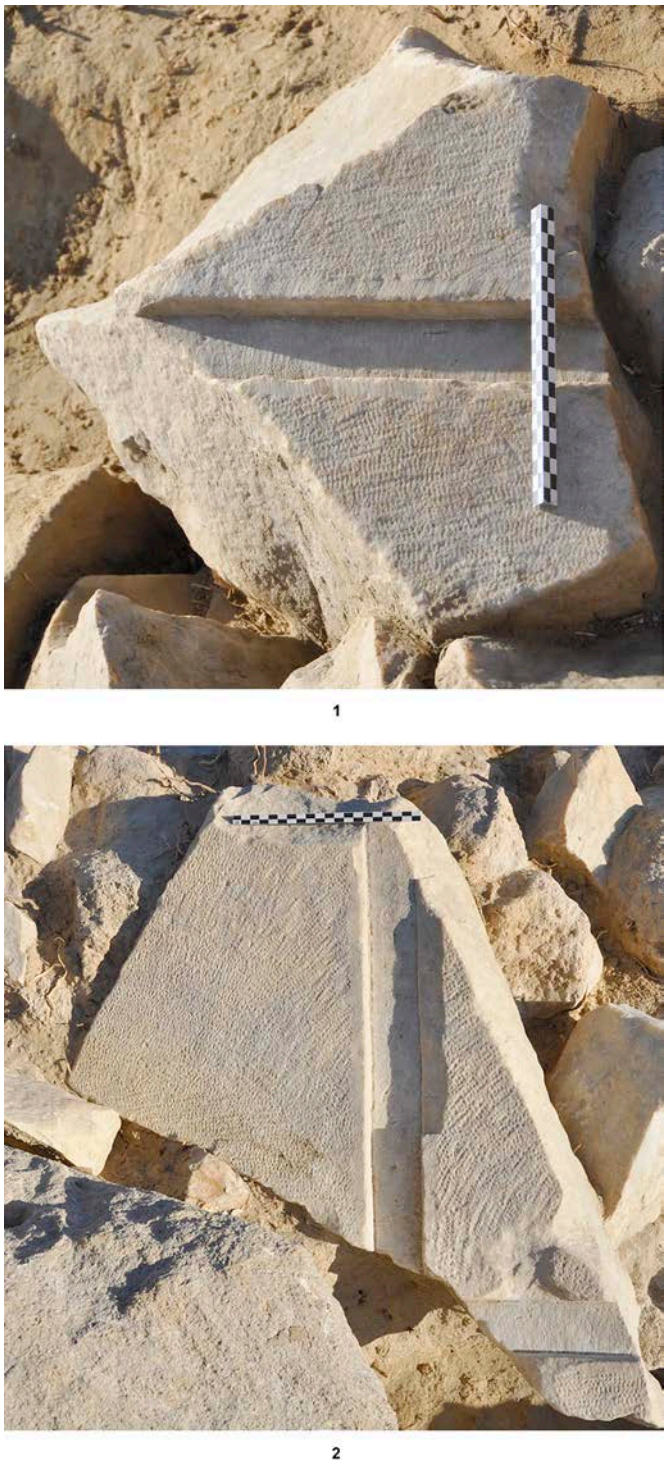


Fig. 55 – *Les deux fragments de parement à engravure (cliché : V. Mathieu, CNRS).*

D'autre part, la digue se poursuit encore sur plusieurs centaines de mètres et les apports ont pu se constituer par tranches de démantèlement ou de stockage de matériaux. La présence d'autres éléments du capitole n'est donc pas exclue : à ce jour, en

86. Ce fragment de tambour est conservé au dépôt archéologique de Sainte-Rose à Narbonne. La colonne restituée par cet auteur présente un diamètre de 177 cm à 180 cm à la base, 150 cm au départ du cavet de l'astragale, et une hauteur de 18 m (15 m pour le fût). Les fragments de cannelures trouvés à Mandirac sont de deux sortes : certaines correspondent rigoureusement par leur dimensions à celles du tambour de colonne conservé à Sainte-Rose, d'autres montrent des variations semblables à celles qui pourraient affecter les cannelures provenant de la base ou du sommet de la colonne restituée par V. Perret.

87. Nous travaillons par ailleurs en étroite collaboration avec Y. Maligorne et St. Zugmeyer, membres du programme OrAG (Ornementation architecturale des Gaules, dirigé par D. Tardy, Institut de recherche en architecture antique du CNRS), qui ont en charge l'étude du lapidaire attribué au capitole conservé au musée Lamourguier de Narbonne. Cette hypothèse de pilastres engagés autour de la *cella* du temple, tandis que le *pronaos* serait équipé de colonnes libres, n'entre pour l'instant pas en contradiction avec leurs propres analyses. Nous les remercions ici pour la transmission orale de ce renseignement.

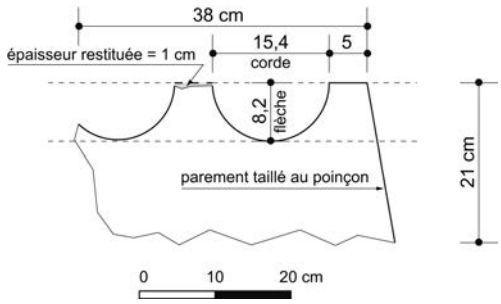


Fig. 56 – *Relevé d'un fragment de cannelure avec indication des corde et flèche (dessin et DAO : V. Mathieu, CNRS).*



Fig. 57 – *Détail d'un fragment de cannelure provenant d'un pilastre (cliché : V. Mathieu, CNRS).*

effet, la rareté des fragments découverts reste prégnante si on la compare à la masse de matériaux que représente le monument, tant pour sa structure que pour son décor, extérieur mais aussi intérieur, statuaire comprise dont rien ne nous est parvenu ici, qui permettrait une attribution sûre aux divinités qui y étaient honorées.

Ces fragments d'ornementation architecturale ne sont bien sûr pas les seuls trouvés dans les réaménagements de la digue durant l'Antiquité tardive. En marbre blanc, mais aussi en calcaire provenant des carrières du Bois des Lens près de Nîmes (Bessac, 2002), ils ne peuvent être rattachés qu'à des bâtiments de dimensions plus restreintes, ou stylistiquement incompatibles avec la datation augustéenne proposée pour le capitole (Janon, 1991, n. 4, p. 776 ; Gros, 1996, p. 160 ; Bouet, 2001, p. 234). Ces fragments attestent la variété et le nombre d'édifices qui devaient orner la ville antique mais il est, dans l'état actuel de méconnaissance de l'urbanisme de Narbonne, impossible de les attribuer à un monument spécifique. La collection lapidaire issue de Mandirac est composée de nombreux fragments de chapiteaux corinthiens, d'un chapiteau composite, d'éléments

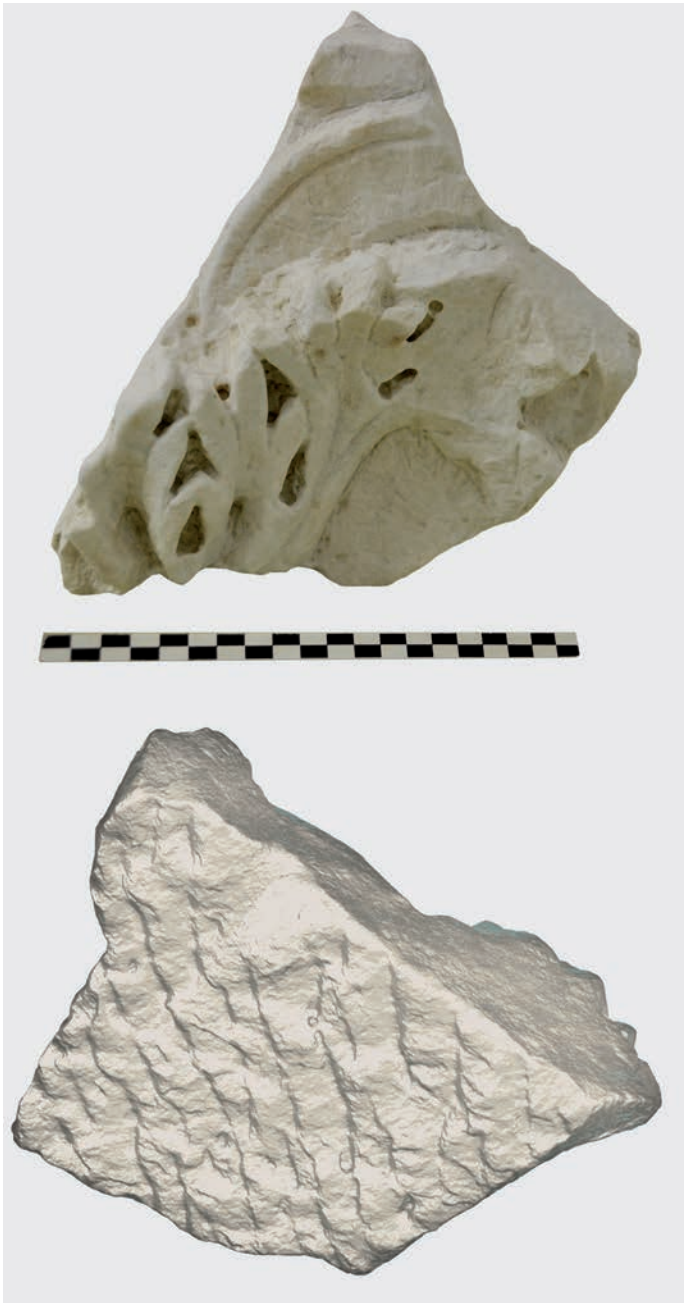


Fig. 58 – *Éclat de chapiteau avec traces de bûchage au dos (cliché : V. Mathieu, CNRS).*

d'architrave (dont un porte en sous-face un décor de rinceaux affrontés autour d'un candélabre végétal, *cf.* Janon, 1986, p. 15), de modillons décorés d'acanthes, de caissons décorés de fleurons provenant de soffites de corniches, de raies de cœur en étrier ou en ciseau, de rangs d'oves, de perles et pirouettes… Il est hors de propos de les décrire et de les étudier précisément ici [88]. En revanche, il faut préciser que le plus souvent les fragments mis au jour proviennent d'éclats : en particulier, les fragments d'acanthe et de cannelure montrent des épaisseurs conservées faibles (17-18 cm au maximum) et sont bûchés au dos (fig. 58). La masse des *calathos* et tambours de colonnes ou

88. Cette étude exhaustive doit trouver place dans une monographie des fouilles de Mandirac dont la mise en œuvre doit débuter courant 2014.

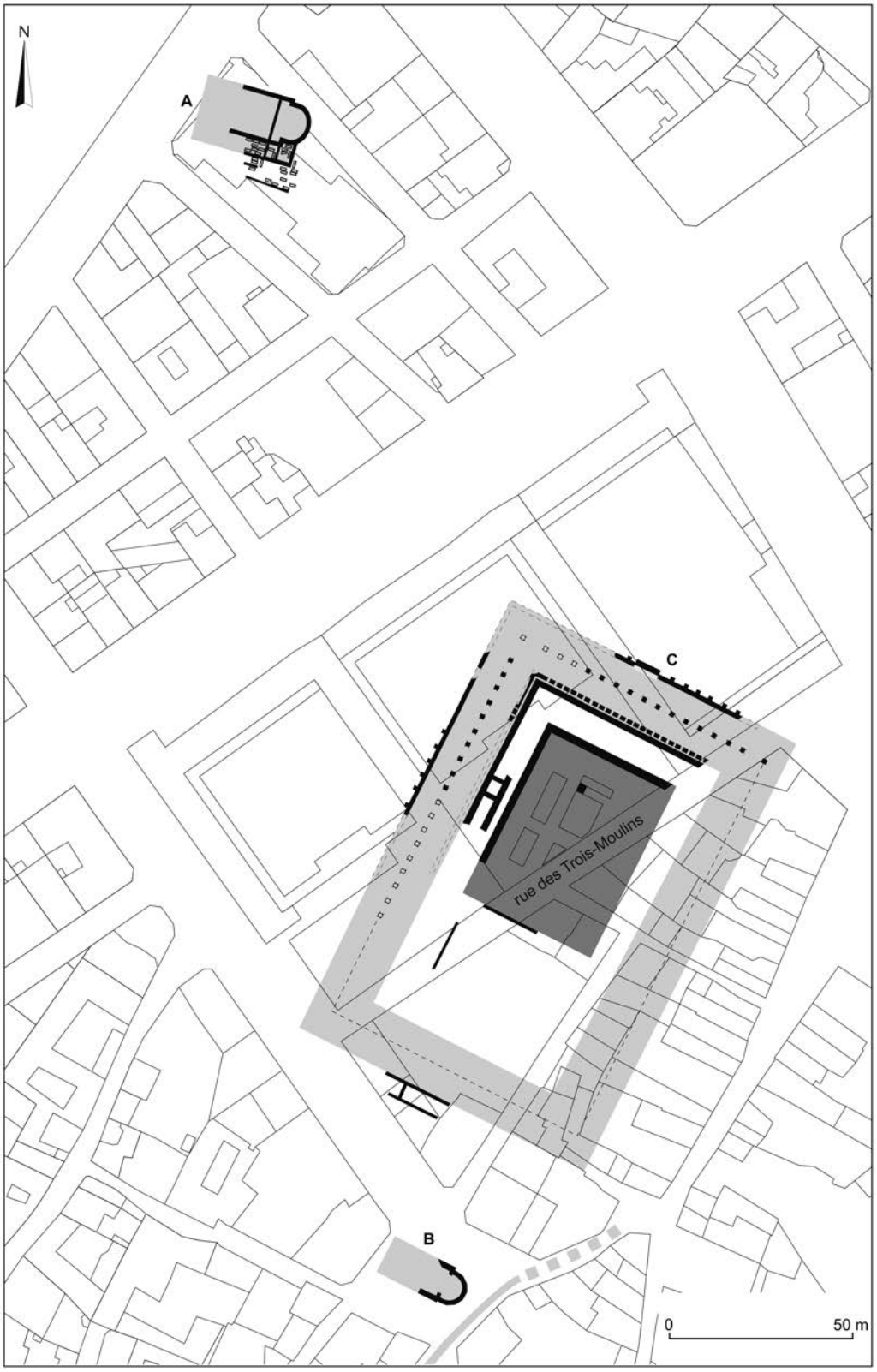


Fig. 59 – *Sur fond de cadastre actuel :* ***A****, basilique Saint-Félix ;* ***B****, basilique de la place Bistan ;* ***C****, le temple et les portiques du capitole (DAO : O. Ginouvez, Inrap).*

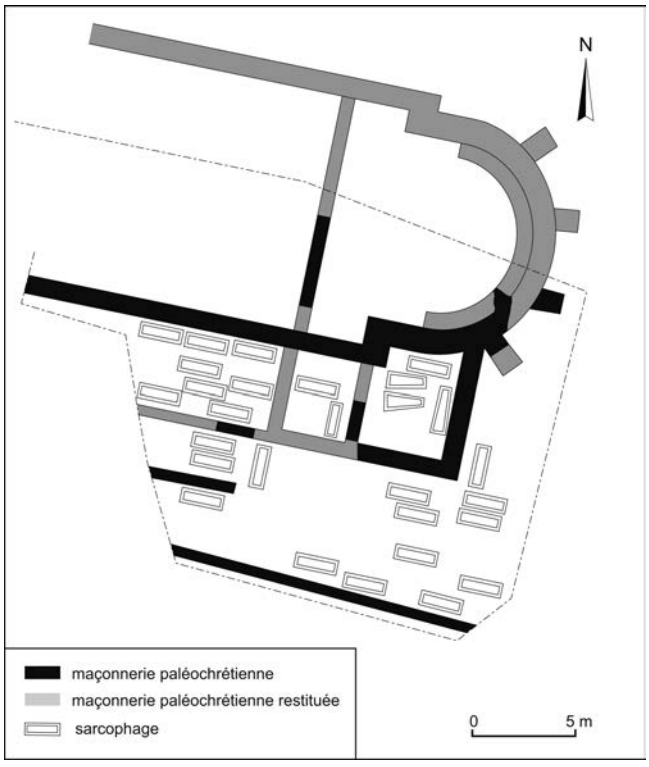


Fig. 60 – *Basilique Saint-Félix, état paléochrétien : plan de la fouille de 1994 (DAO : O. Ginouvez, Inrap).*

pilastres, en marbre massif [89], ont sans doute de nouveau servi à l'ornementation architecturale dès l'Antiquité tardive. Des petits chapiteaux ont pu être dégagés des calathos, tandis que des dalles de sarcophage ou des tables d'autel ont pu être débitées depuis le cœur massif des pilastres et colonnes [90].

LES BASILIQUES SAINT-FÉLIX ET DE LA PLACE BISTAN

La dispersion des fragments du capitole dans la cité même est illustrée par deux fouilles récentes de monuments chrétiens : Saint-Félix et Saint-Julien (place Bistan) (fig. 59).

Datée de 456, l'inscription dédicatoire de l'église Saint-Félix est riche d'informations sur l'origine du lieu de culte et sur son mode de financement. Le texte nous apprend que le sanctuaire a été mis en chantier sur l'initiative de l'évêque Rusticus et que le coût des travaux a été pris en charge par l'administration diocésaine, assistée de donateurs privés et, c'est du moins l'hypothèse soutenue par A. Bonnery, du *comes* représentant l'État (Bonnery, 1986).

89. Sauf une plaque de marbre ornée d'un rinceau, aucun des fragments de Mandirac n'a conservé de mortaises pour des agrafes qui trahiraient des éléments de placage. Les épaisseurs conservées sont d'ailleurs plus importantes (entre 14 cm et 23 cm) que celle du seul placage attesté (épaisseur totale comprise entre 3,7 cm et 6,8 cm en fonction du motif).

90. La base des pilastres, si l'on se réfère à celui étudié par V. Perret et attribué au capitole (Perret, 1956, p. 9, fig. 7), pouvait atteindre une section de 178 cm x 58 cm. Après récupération et enlèvement des faces cannelées, le bloc pouvait encore atteindre 150 cm à 132 cm de longueur et 44 cm à 35 cm d'épaisseur.



Fig. 61 – *Basilique Saint-Félix : vue des fondations à la hauteur du décrochement entre la nef et le chœur. En clair, dans la maçonnerie brune, les fragments de marbre blanc (cliché : O. Ginouvez, Inrap).*

La fouille réalisée en 1994 a permis d'observer une partie du bâtiment de culte et de distinguer une première phase de construction correspondant à l'église du milieu du v^e^ s. (fig. 60). Sous-jacentes à plusieurs états de maçonneries liées à la longue occupation du site religieux, les architectures originelles dessinent une nef unique, longue d'au moins 16,70 m, pour une largeur d'environ 11,20 m. Le plan d'une abside saillante se dégage à l'est avec un chevet courbe épaulé par une série de larges contreforts.

C'est dans la structure des fondations paléochrétiennes qu'ont été identifiés les matériaux d'origine antique (fig. 61). Abritées par des tranchées profondes de 2,50 m, les maçonneries en question emploient des fragments de marbre de petites à moyennes dimensions. Les blocs les plus volumineux n'excédant pas 40 cm de diamètre, on peut se demander si les matériaux utilisés ne sont pas des déchets produits de la récupération de pierres plus volumineuses, destinées à fournir d'autres ouvrages édilitaires.

Les inclusions sont essentiellement des éclats informes, mais on trouve des éléments de colonne cannelée, de chapiteau ou de corniche. L'origine du marbre est exclusive (blanc de type saccharoïde) et désigne un même édifice, identifié au capitole, localisé 100 m au sud-est de l'église de Rusticus.

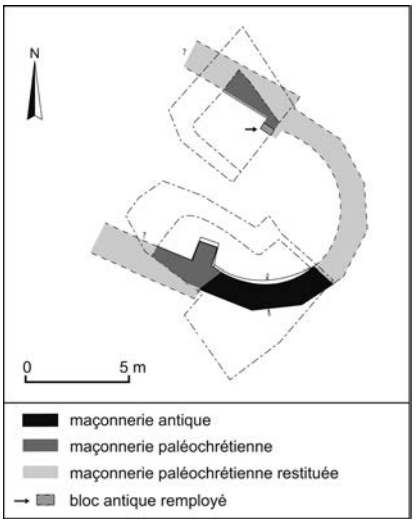


Fig. 62 – *Basilique de la place Bistan, état paléochrétien : plan de la fouille de 2003 (DAO : O. Ginouvez, Inrap).*

Construite entre le v^e^ s. et le début du ix^e^ s. (les indices stratigraphiques à l'origine de cette datation ne permettent pas d'être plus précis), l'église mise au jour en 2003 sur la place Bistan (aujourd'hui place du Forum) se superpose aux maçonneries d'un bâtiment préexistant. Le dessin donné à l'extrémité orientale du lieu de culte – à pans extérieurs et parement interne semi-circulaire – est un legs de ce premier état dont la datation et la fonction demeurent malheureusement inconnues.

Le bâtiment paléochrétien comportait une nef unique, largement ouverte sur l'abside par l'intermédiaire d'un mur diaphragme (fig. 62). Ce sont les maçonneries associées à cet état qui ont révélé la présence d'éléments antiques, parmi lesquels un bloc de marbre blanc placé dans la fondation de l'un des deux piédroits de l'arc triomphal.

L'élément en question est complet (1,16 m x 0,75 m x 0,34-0,54 m). Réutilisé verticalement, il comportait un modillon et un soffite à caisson dont le fleuron à quatre pétales et quatre sépales (diamètre : 0,47 m) était tourné vers la fourrure de la maçonnerie (fig. 63 et 64).

En comparant les dimensions de la pierre de taille à celles mises en évidence par V. Perret (Perret, 1956), il est possible d'affirmer que le remploi provient de la corniche antérieure ou postérieure du temple du capitole. La succession de quatre modules semblables, soit 1,16 m (0,39 m + 0,77 m) x 4 = 4,64 m, équivaut à l'entrecolonnement des façades du temple situé une centaine de mètres vers le nord.

Localisé à la lisière méridionale de l'ancien *forum*, le bâtiment de la place Bistan pourrait correspondre à l'église Saint-Julien mentionnée à partir de 821.

Ces témoignages de la réutilisation des éléments architecturaux du capitole sont tous datés de la fin de l'Antiquité, au plus tôt au cours du iv^e^ s. mais surtout dans le courant du v^e^ s. apr. J.-C.

Durant cette période, les nouveaux sanctuaires s'affranchissent des anciens sites cultuels et témoignent, pour la plupart, de la réaffectation de vieux quartiers de ville privés de leur fonction originelle. C'est tout d'abord le cas des églises Saint-Félix et de la Lombarde dont les fondations respectives coupent et réutilisent les murs de *domus* occupées à partir du Haut-



Fig. 63 – *Basilique de la place Bistan : le bloc de marbre vu de l'ouest (cliché : O. Ginouvez, Inrap).*



Fig. 64 – *Basilique de la place Bistan : le caisson fleuronné vu du nord (cliché : O. Ginouvez, Inrap).*

Empire (Solier, 1991 ; Ginouvez, 1999). C'est ensuite le cas du bâtiment localisé sur la place Bistan qui possède une abside à pans coupés dont le plan se superpose à celui d'un ouvrage plus ancien, peut-être lié au *forum* établi au pied du capitole (Ginouvez, 2007).

L'influence de l'évêque Rusticus dans la situation narbonnaise n'est sans doute pas négligeable. On connaît par deux inscriptions dédicatoires (la cathédrale en 445 et Saint-

Félix en 456) l'œuvre de cet évêque constructeur, qui compte alors parmi les principaux notables de la cité tardive, et qui a sans doute contribué à reconfigurer le cadre urbain en motivant un évergétisme dont l'une des missions pouvait être, justement, de se détacher des réalités antérieures et de leurs encombrantes réalisations architecturales.

*
* *

Si les inscriptions lapidaires permettent de proposer la fin du IIIe s. comme le dernier témoignage des cultes publics, la découverte de l'autel à Isis sur le site du Clos de la Lombarde témoigne de la persistance, encore dans la seconde moitié du IVe s., de cérémonies privées à proximité des nouveaux édifices chrétiens. L'autel à *Tutela*, laissé en évidence par les récupérateurs du IVe s. dans une tranchée d'épierrement de la « maison au grand *triclinium* », vient confirmer le respect de certains symboles des temps passés (Sabrié, Sabrié dir., 2011, p. 198-201).

La spécificité de Narbonne repose sur la totale destruction de ces monuments. Destruction d'autant plus remarquable que ces derniers représentaient un volume de matériaux considérable. Ce démantèlement est précoce puisque même le capitole sert de carrière à la fin du IVe s. alors qu'il est à l'intérieur de la cité. Les églises de Saint-Félix et de Saint-Julien s'installent à proximité et réutilisent dans leur construction des fragments de ce prestigieux monument sans chercher à l'investir. Les sanctuaires païens ont-ils été les premiers victimes de destruction dans une ville où la chrétienté sera rapidement et profondément établie ? Dans la vie de saint Paul, qui reste en grande partie légendaire, les Narbonnais seraient « convertis de superstition qui s'étalait avec le culte de nombreux temples et dans la splendeur du Capitole » (*Vita Pauli, Acta sanctorum*, mars III, 1668, écrite à la fin du VIe s. : *CAG*, *11/1*, 2002, p. 57). Même s'il est difficile de considérer ce témoignage comme la preuve de la présence de ces lieux de culte à une époque tardive, cette mention illustre combien ces monuments ont marqué l'imaginaire. La situation de Narbonne apparaît comme différente d'une ville comme Nîmes, où la Maison Carrée a été réoccupée et réaffectée pour de nouvelles fonctions jusqu'à nos jours. La question juridique de la démolition de ces monuments narbonnais reste méconnue, mais semble se situer au moment de l'application des lois théodosiennes. Ce démantèlement n'est pas un pillage désorganisé : on peut se demander si l'autorisation de les détruire a porté sur l'ensemble des monuments ou en priorité sur les plus symboliques ou les plus encombrants. En effet, des édifices comme le capitole représentent une emprise foncière bien située mais difficile à réinvestir au vu de son encombrement.

Dans le vaste recyclage des monuments narbonnais, il faut constater l'absence d'inscriptions et de monuments funéraires dans les fondations des basiliques ou dans le port, contrairement aux remparts. On remarque ainsi une logique dans la répartition chronologique et géographique : les monuments funéraires sont réutilisés dès le IIIe s. dans le rempart [91] ou détruits dans les fours à chaux [92], tandis que les monuments publics ne sont systématiquement démantelés qu'à partir de la fin du IVe s. Leur absence dans l'urbanisme actuel s'explique par une destruction qui a débuté précocement et par leur réutilisation dans d'autres ouvrages imposants. Ce sont aujourd'hui les zones portuaires qui livrent de nouveaux témoignages de ces monuments détruits.

91. Cette affirmation reste à considérer avec prudence par manques d'observations archéologiques et de solides arguments chronologiques. Voir à ce sujet Solier, 1991, p. 13.

92. M. Janon signalait l'absence de petits monuments funéraires postérieurs à 50 apr. J.-C. et l'interprétait comme la conséquence de la destruction du marbre dans les fours à chaux (Janon, 1986, p. 89).